



METPARK

Place à la mobilité

PREFECTURE
DE LA GIRONDE

02 OCT. 2024

Bureau du Courrier

**Extrait du registre des délibérations du conseil d'administration
de METPARK - Séance du 24 septembre 2024 (convocation du 12 septembre 2024)**

Aujourd'hui vingt quatre septembre deux mille vingt quatre à 10 H, le conseil d'administration de METPARK s'est réuni sous la présidence de Monsieur Christophe DUPRAT, président de METPARK.

ETAIENT PRESENTS : M. Christophe DUPRAT, M. Patrick BOBET, M. Gérard CHAUSSET, Mme Isabelle RAMI, M. Patrick PAPADATO

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mme Géraldine AMOUROUX à M. Patrick BOBET, M. Olivier ESCOTS à M. Patrick PAPADATO, M. Stéphane MARI à Mme Isabelle RAMI, M. Emmanuel SALLABERRY à M. Christophe DUPRAT, Mme Brigitte TERRAZA à M. Gérard CHAUSSET

La séance est ouverte

AFFAIRE 2024/05/06P

PARKING DES GRANDS HOMMES : MISE EN AFFECTATION

Vu la délibération n° 2021-283 du 21 mai 2021 du Conseil de Bordeaux Métropole, portant mise en affectation du parc des Grands Hommes à compter du 14 juin 2021, comptablement constatée à la valeur inscrite au patrimoine de la métropole, soit à leur valeur nette comptable au 13/06/2021.

Ce bien est inscrit dans le patrimoine de Bordeaux Métropole sous le numéro d'inventaire 17A0172 selon certificat administratif n°2023-170 annexé à la présente délibération.

Bien que la gestion du parking ait été confiée à METPARK depuis le 14 juin 2021, ce bien n'est pas encore entré à l'actif de la Régie.

Lors d'une réunion avec Bordeaux Métropole et la comptable publique le mardi 6 juin 2023, il avait été convenu, avant passage des écritures comptables, de justifier la somme inscrite à l'actif de Bordeaux Métropole au titre de la valeur nette comptable du parking des Grands Hommes. Faute d'éléments apportés depuis cette date et afin de ne pas plus retarder cette mise en affectation, il a été convenu avec la comptable publique et Bordeaux Métropole d'effectuer la mise en affectation sur l'exercice 2024 à la valeur inscrite à l'actif de Bordeaux Métropole.

La mise en affectation s'effectue à titre gratuit et relève d'une opération d'ordre non budgétaire.

Cette mise en affectation doit être constatée en date du 1^{er} janvier 2024 pour une valeur de 54.568,30 euros sous le numéro d'inventaire METPARK MAN 24001. Ce bien fera l'objet d'un amortissement d'une durée de 40 ans, conformément au plan d'amortissement actuellement en vigueur au sein de la Régie.

Aussi, vous est-il demandé, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir autoriser METPARK à constater comptablement la mise en affectation et entrer à son actif le parking des Grands Hommes sur l'exercice 2024 sous le numéro d'inventaire MAN 24001 pour une valeur totale de 54.568,30 euros.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège social de METPARK le 24 septembre 2024

Pour expédition conforme

Le Président



Christophe DUPRAT

Certificat administratif n°2023-170

MISE EN AFFECTATION AU PROFIT DE METPARCK – PARKING DES GRANDS HOMMES

Compte	Libellé	DATE D'ORIGINE	DATE ACQUISITION	Valeur initiale	VALEUR VENALE	Valeur Nette Comptable	Montant déjà amorti	N° inventaire BM	Compte d'Affectation
21351	PARKING DES GRANDS HOMMES	01/01/1991	01/01/2017	2 654 521,19	11 054 568,30	54 568,30	11 000 000,00	17A0172	243

